



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

Date de convocation :
29 septembre 2023

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 5
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, M. JOLY, Mme CLEMENT, Mme HUBERT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme THIAULT, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avaient donné pouvoir : Mme FOURNIER à Mme MARGUERITAT, M. GATTEFIN à M. JOLY, M. BLIAUT à M. SALAK, Mme BROSSIER à M. MEUNIER et Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE.

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

112/2023 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION DE POSTES EMPLOIS PERMANENTS (dans le cadre des avancements de grade)

4.1.1 Création de poste

M. JOLY présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant,

Vu la délibération n°005/2022 en date du 1^{er} février 2022, fixant les taux de promotion d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°117/2021 portant détermination des lignes directrices de gestion des ressources humaines,

Considérant la nécessité de créer des postes pour permettre les avancements de grade,

Considérant les besoins des services,

Considérant l'avis du Centre de Gestion du Cher après étude d'éligibilité des dossiers,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Ressources Humaines, Vie Associative et Sportive » du 26 septembre 2023,



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De créer 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe relevant de la filière administrative, cadre d'emploi des rédacteurs, à temps complet, catégorie B.

- De créer 2 postes d'adjoints administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la filière administrative cadre d'emploi des adjoints administratifs dont :
 - 1 poste à temps complet, catégorie C, échelle C2
 - 1 poste à temps non complet, 23/35^{ème}, catégorie C, échelle C2
- De créer 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe relevant de la filière technique, cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, échelle C3 dont :
 - 1 poste à temps non complet 32/35^{ème}
 - 1 poste à temps complet
- De créer 1 poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1^{ère} classe relevant de la filière médico-sociale, à temps complet, cadre d'emploi des ATSEM, catégorie C, échelle C3
- De fixer la date d'effet de création de ces postes au 1^{er} novembre 2023.
- De dire que les postes occupés par les agents avant leur avancement seront supprimés lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.
- De dire que les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre 012 du budget en cours.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié.

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 17 / Octobre / 2023